



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 20 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 20 août 2024, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Sont absents, le conseiller Guy Arseneault et la conseillère Jacinthe Campagna.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale et Me Chantal Doucet, greffière.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement.

\_\_\_\_\_

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 378-20-08-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_

R 379-20-08-24

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2024, tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 380-20-08-24

### DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE - OCTROI DE CONTRATS EN MESURES D'URGENCE

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire fait rapport au Conseil relativement à l'octroi de contrats qu'il a décrété pour remédier à des cas de force majeure en lien avec les pluies diluviennes du 9 août 2024.

Les membres du conseil prennent acte de ce rapport.

D 381-20-08-24

### DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT SH-669.1

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement tenue le 8 juillet 2024 relativement au règlement :

- **SH-669.1** modifiant le règlement SH-669 décrétant une dépense de 650 000 \$ et un emprunt de 617 500 \$ pour le prolongement des services - Domaine Le Campagnard - phase II et ayant pour objet d'augmenter la dépense à 785 000 \$;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

D 382-20-08-24

### DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 383-20-08-24

### NOMINATION - CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DU CAPITAL HUMAIN

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de conseiller(ère) en ressources humaines au Service du capital humain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil nomme Laurie Martel au poste de conseillère en ressources humaines au Service du capital humain, selon les modalités prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués de la Ville de Shawinigan* et selon le document « *Conditions de travail spécifiques* » préparé par le Service du capital humain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 384-20-08-24

### **NOMINATION - BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2024-82 afin de pourvoir un poste de bibliothécaire adjoint(e) au Service loisirs, culture et vie communautaire ainsi que le processus de sélection mené par le Service du capital humain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil nomme Marie-Ève Guillemette au poste de bibliothécaire adjointe au Service loisirs, culture et vie communautaire, selon les modalités prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués de la Ville de Shawinigan* et selon le document « *Conditions de travail spécifiques* » préparé par le Service du capital humain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 385-20-08-24

### **EMBAUCHE - CONTRÔLEUR ET CHEF DE DIVISION - APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT l'affichage externe pour l'embauche d'un(e) contrôleur(euse) et chef(fe) de division - approvisionnement au Service des finances ainsi que le processus de sélection mené par le Service du capital humain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil embauche Anthony Juneau à titre de contrôleur et chef de division - approvisionnement au Service des finances, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués* et selon le document « *Conditions de travail spécifiques* » préparé par le Service du capital humain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 386-20-08-24

### **EMBAUCHE - COORDONNATRICE DE PROJETS EN INGÉNIERIE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT l'affichage externe pour l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) de projets en ingénierie au Service de l'ingénierie ainsi que le processus de sélection mené par le Service du capital humain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil embauche Michelle Cauchon Villeneuve à titre de coordonnatrice de projets en ingénierie au Service de l'ingénierie, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres et employés non syndiqués* et selon le document « *Conditions de travail spécifiques* » préparé par le Service du capital humain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gigac Offset - Shawinigan

R 387-20-08-24

### **SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET NAOMY BRASSARD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage du concours SRH-2024-74 afin de pourvoir un poste de conseiller(ère) en ressources humaines (contractuelle) dans le cadre d'un remplacement pour maternité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale et la directrice du Service du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat de travail débutant le 26 août 2024 et se terminant au plus tard le 29 août 2025, à intervenir avec Naomi Brassard, pour agir à titre de conseillère en ressources humaines au Service du capital humain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

R 388-20-08-24

**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Shawinigan**

**SIGNATURE - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT EN  
SOUTIEN À LA DÉMARCHE MAURICIENNE POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DE TOUS LES JEUNES 2024-  
2027**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met en place une toute nouvelle Entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel de tous les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a pour objet de mettre sur pied un fonds de soutien aux initiatives visant à favoriser le développement du plein potentiel de tous les jeunes de la Mauricie, cela, pour un horizon de 3 ans, soit 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place et le déploiement de cette nouvelle entente sectorielle requièrent le concours des Villes et MRC;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'Entente sectorielle de développement en soutien à la démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel de tous les jeunes 2024-2027 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de La Tuque, la Ville de Trois-Rivières et la Table des élus de la Mauricie inc., le tout selon les conditions mentionnées au projet d'entente et à apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 389-20-08-24

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - ACQUISITION DE  
2 CAMIONS AUTOPOMPES**

CONSIDÉRANT le contrat à octroyer à Camions Carl Thibault inc. pour l'acquisition de 2 camions autopompes pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a convenu de financer ce contrat par l'affectation du surplus accumulé;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à affecter un montant de 3 100 115 \$ à même les surplus accumulés afin de financer l'acquisition de 2 camions autopompes pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 390-20-08-24

### CONTRAT - ACQUISITION DE DEUX CAMIONS AUTOPOMPES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de 2 camions autopompes pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition de 2 camions autopompes pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Camions Carl Thibault inc.**, au montant total forfaitaire de 2 952 490 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 391-20-08-24

### CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de travaux de réfection de pavage sur diverses rues pour l'année 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Eurovia Québec Construction inc.**, au montant de 1 892 750 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même les règlements d'emprunt SH-730 et SH-736.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

R 392-20-08-24

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### **CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - ACCÈS AUX BÂTISSSES, STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SAINT-GÉRARD- DES-LAURENTIDES - LOT 1 - ZONE NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des accès des bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides comprenant deux lots, soit le lot 1 pour la zone nord et le lot 2 pour la zone sud;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès des bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides pour le lot 1 - zone nord au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9039-4701 Québec inc.**, faisant affaire sous le nom de Les Entreprises Carl Marchand, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 393-20-08-24

### **CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - ACCÈS AUX BÂTISSSES, STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR SAINT-GÉRARD- DES-LAURENTIDES - LOT 2 - ZONE SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des accès des bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides comprenant deux lots, soit le lot 1 pour la zone nord et le lot 2 pour la zone sud;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès des bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides pour le lot 2 - zone sud au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Verdure de demain 2006 S.A.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 394-20-08-24

### **CONTRATS - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE - ACCÈS AUX BÂTISSSES, STRUCTURES ET BORNES D'INCENDIE - SECTEUR GRAND-MÈRE - LOTS 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des accès aux bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Grand-Mère comprenant deux lots, soit le lot 1 pour les bornes d'incendie à l'ouest de l'autoroute et le lot 2 pour l'accès aux bâtisses et structures (section B);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès des bâtisses, des structures et des bornes d'incendie dans le secteur Grand-Mère, pour le lot 1 - bornes d'incendie à l'ouest de l'autoroute et le lot 2 - accès aux bâtisses et structures (section B) au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Verdure de demain (2006) S.A.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 395-20-08-24

### **ADOPTION - RÈGLEMENT SH-1.109 - CONSEIL MUNICIPAL ET SES COMITÉS, ADMINISTRATION MUNICIPALE, CIRCULATION, STATIONNEMENT, NUISANCES ET TARIFS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, avec changements, le Règlement SH-1.109 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet pour objet le conseil municipal et ses comités, l'administration municipale, la circulation, le stationnement, les nuisances et les tarifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 396-20-08-24

### **ADOPTION - RÈGLEMENT SH-654.3 - PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICULIERS, AUX COMMERCES ET INSTITUTIONS ET INDUSTRIES (ICI) EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a mentionné l'objet et les modifications de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel  
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changement, le Règlement SH-654.3 modifiant le règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers, aux commerces et institutions et industries (ICI) en matière environnementale afin de retirer l'obligation de suivre une formation sur le compostage afin d'être admissible à l'aide financière pour l'achat d'un composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 397-20-08-24

### **ADOPTION - RÈGLEMENT SH-742 - EMPRUNT 200 000 \$ - MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE DE POSTES DE POMPAGE D'EAUX USÉES ET SÉCURISATION DE CERTAINS PUIITS DE POMPAGE HUMIDES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et son coût;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changement, le Règlement SH-742 décrétant un emprunt et une dépense de 200 000 \$ pour la mise aux normes des équipements de levage des postes de pompage d'eaux usées Chahoon, Victor-Hugo, Saint-Jean-des-Piles et Moïse-Cadorette de même que la sécurisation de certains puits de pompage humides de postes d'eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 398-20-08-24

### DÉSIGNATION - ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.10 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, indique que l'État doit produire une politique linguistique servant de ligne directrice pour l'Administration publique;

CONSIDÉRANT QUE la politique linguistique de l'État quant à elle, prévoit la désignation d'un émissaire au sein des organismes municipaux afin de présider un comité permanent interne dont le mandat est de soutenir la mise en œuvre de la politique linguistique de l'État et à ce que cette politique soit diffusée aux membres du personnel, aux fournisseurs, aux bénéficiaires d'une subvention ou aide financière ainsi qu'aux citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette politique comporte un aspect juridique important quant aux obligations que les organismes municipaux ont envers l'État;

CONSIDÉRANT QUE la désignation de l'émissaire se fait par la plus haute instance de chaque organisme;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil désigne à titre d'Émissaire de la langue française pour la Ville de Shawinigan, Me Chantal Doucet, greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 399-20-08-24

### VERSEMENT - SUBVENTION - 9219-7623 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay  
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 6 186,86 \$ à 9219-7623 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

R 400-20-08-24

### VERSEMENT - SUBVENTION - PROGRAMME SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à un bénéficiaire, aux fins du Programme Réno-Région (PRR), la somme totale de 15 682,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 401-20-08-24

### REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac  
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Lucie De Bons lors du Pique-nique annuel du Centre d'action bénévole de Grand-Mère qui aura lieu le 26 août 2024;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

### MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

---

### INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 10 septembre 2024 à 19 heures. Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 26 août 2024, à compter de 17 h, afin notamment de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à \_\_\_\_\_.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

Michel Angers  
Maire

Me Chantal Doucet  
Greffière